



Engagement d'Edmond de Rothschild en matière d'accessibilité

Le 28 juin 2025, la Directive Européenne d'Accessibilité (EAA) est applicable aux produits et services bancaires pour les rendre accessibles à tous.

L'accessibilité étant un processus évolutif, Edmond de Rothschild s'inscrit dans une démarche d'inclusion en travaillant activement à rendre ses plateformes numériques ainsi que ses services accessibles.

Des informations seront mises à votre disposition sous peu dans cette section pour expliquer, dans un langage B2, les produits et services bancaires proposés par la Banque.

Le langage B2 vise à rendre les informations accessibles tout en assurant une compréhension complète et efficace. L'objectif est de permettre à chaque lecteur de comprendre rapidement et facilement les informations présentées, tout en conservant leur pertinence et leur précision.

Dans le cas où vous ne seriez pas satisfait de l'accessibilité de nos services, nous vous invitons à contacter votre chargé de relation ou à utiliser notre [formulaire de contact](#).

Vous avez également la possibilité de nous adresser une réclamation par voie électronique à votre conseiller habituel ou par voie postale, aux adresses suivantes :

Edmond de Rothschild (France)

Service Relation Clientèle
47, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris
France

Edmond de Rothschild (Europe)

Responsable du Traitement des
Réclamations
4, rue Robert Stumper
L-2557 Luxembourg
Luxembourg

Pour identifier correctement votre réclamation et vous répondre au mieux, nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer les informations suivantes :

- Votre identité
- Vos coordonnées
- L'objet de votre réclamation
- Si existant, le numéro du compte concerné
- Un résumé détaillé et chronologique de votre problématique

Un accusé de réception vous sera envoyé dans un délai de 10 jours ouvrables et une réponse vous sera adressé dans un délai maximum de 2 mois.

Si votre réclamation concerne l'accessibilité d'un produit ou un service délivré par Edmond de Rothschild Europe (Luxembourg, Belgique, Espagne, Portugal, Italie), le Luxembourg a nommé l'organisme de référence suivant que vous pouvez également contacter.

OSAPS - Office de la surveillance de l'accessibilité des produits et services

11, rue Robert Stümper
L-2557 Luxembourg-Gasperich
info@osaps.etat.lu

Plus d'informations sur : <https://mfsva.gouvernement.lu/fr/le-ministere/attributions/osaps.html>